

**Accord collectif de branche portant modification de l'avenant n°16 du 29 novembre 2004  
étendu par arrêté du 4 juillet 2005**

**Les Organisations Professionnelles d'Employeurs**

ASSOCIATION DES AGENCES-CONSEILS EN COMMUNICATION – AACC  
SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE PRESSE – PRESSPACE  
SYNDICAT NATIONAL DES EDITEURS D'ANNUAIRES – SNA  
BUREAU DE LA RADIO  
SYNDICAT DE LA PRESSE GRATUITE – SPG  
SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE TELEVISEE – SNPTV  
UNION DES ENTREPRISES DE CONSEIL ET ACHAT MEDIA – UDECAM  
UNION DE LA PUBLICITE EXTERIEURE – UPE

d'une part,

et ,

**Les Organisations Syndicales de Salariés**

F3C CFDT, MAISON DES FEDERATIONS CFDT  
SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE, DES SUPPORTS PUBLICITAIRES, DES EDITIONS, DE LA  
PRESSE GRATUITE, DE LA DISTRIBUTION PUBLICITAIRE - CFTC  
SYNDICAT NATIONAL DES CADRES ET TECHNICIENS DE LA PUBLICITE ET DE LA PROMOTION –  
SNCTPP/CGC  
FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA  
COMMUNICATION – FILPAC/CGT  
SYNDICAT NATIONAL DE PRESSE, D'EDITION ET DE PUBLICITE FORCE OUVRIERE – SNPEP/FO  
FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES FO – FEC/FO

d'autre part,

sont convenues des dispositions suivantes :



### **ARTICLE 1 : REVISION DE LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES**

A titre conservatoire, dans l'attente de la signature de l'avenant n°19 à la convention collective des entreprises de la publicité et assimilées relatif à la rénovation de la démocratie sociale, les parties signataires du présent accord conviennent de porter la contribution annuelle forfaitaire, instituée par l'article 17 de l'avenant n°16 du 29 novembre 2004 étendu par arrêté du 4 juillet 2005, à vingt cinq (25) euros. Les sommes ainsi collectées sont réparties comme suit :

- financement de l'Observatoire des métiers de la publicité dans la limite de cinquante mille (50.000) euros par an ;
- financement du paritarisme tel que prévu à l'article 11 de l'avenant n°19 susmentionné ;

l'éventuel reliquat étant versé sur un compte spécifique de la Fédération de la Publicité et destiné au financement du fonctionnement des diverses instances paritaires de la branche.

### **ARTICLE 2 : COLLECTE DE LA CONTRIBUTION**

Les parties signataires du présent accord confient à l'AFDAS le soin de procéder à la collecte de cette contribution forfaitaire annuelle, dont le montant est révisé par le présent accord, en même temps que l'appel des contributions obligatoires.

### **ARTICLE 3 : DEMANDE D'EXTENSION**

Le présent accord fait l'objet d'une demande d'extension.

Fait à Paris, le 21 décembre 2009

En 16 exemplaires

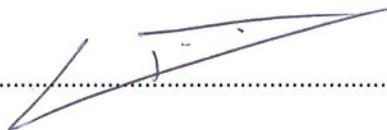
A collection of handwritten signatures and initials in blue ink, located in the bottom right corner of the document. The signatures are stylized and appear to be from multiple individuals, including some that look like 'AFDAS' and others that are more abstract or personal initials.

**Les Organisations Professionnelles d'Employeurs**

ASSOCIATION DES AGENCES-CONSEILS EN COMMUNICATION – AACC

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représentée par Nicolas BORDAS : .....



SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE PRESSE – PRESSPACE

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représenté par Christine JOLY : .....



SYNDICAT NATIONAL DES EDITEURS D'ANNUAIRES – SNA

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représenté par Véronique de BORDA : .....



BUREAU DE LA RADIO

23, rue du conseiller Collignon – 75116 Paris

représenté par Michel CACOUAULT : .....

SYNDICAT DE LA PRESSE GRATUITE – SPG

1, avenue du Lac - 37551 Saint-Avertin Cedex

représenté par Michel GAUDRON: .....



SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE TELEVISEE – SNPTV

1, quai du Point du Jour – 92656 Boulogne Cedex

représenté par Stéphane MARTIN : .....



UNION DES ENTREPRISES DE CONSEIL ET ACHAT MEDIA – UDECAM

32, rue Guersant – 75017 Paris

représentée par Françoise CHAMBRE : .....



UNION DE LA PUBLICITE EXTERIEURE – UPE

40, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

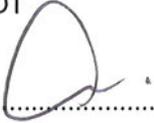
représentée par Stéphane DOTTELONDE : .....



**Les Organisations Syndicales de Salariés**

F3C CFDT, MAISON DES FEDERATIONS CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

représentée par Laurent QUINTREAU :  .....

SYNDICAT NATIONAL DE LA PUBLICITE, DES SUPPORTS PUBLICITAIRES, DES EDITIONS, DE LA PRESSE GRATUITE, DE LA DISTRIBUTION PUBLICITAIRE - CFTC

5, avenue de la Porte de Clichy – 75017 Paris

représenté par Jacques GAZE :  .....

SYNDICAT NATIONAL DES CADRES ET TECHNICIENS DE LA PUBLICITE ET DE LA PROMOTION – SNCTPP/CGC

59, rue du Rocher – 75008 Paris

représenté par Alexandra FOUJANET :  .....

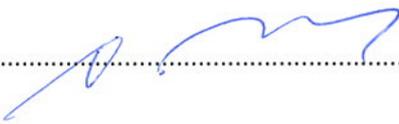
FEDERATION DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION – FILPAC/CGT

263, rue de Paris – Case 426 – 93514 Montreuil Cedex

représentée par Pascal LEFEBVRE :  .....

SYNDICAT NATIONAL DE PRESSE, D'EDITION ET DE PUBLICITE FORCE OUVRIERE – SNPEP/FO

131, rue Damrémont – 75018 Paris.

représenté par Robert TOUSSAINT :  .....

FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES FO – FEC/FO

28, rue des Petits Hôtels – 75010 Paris

représentée par Jacqueline CUYNET- BECKER:  .....